



**Return Bids to :**

**Retourner Les Soumissions à :**

Natural Resources Canada – Ressources naturelles Canada  
Bid Receiving Unit – Loading Dock Access  
Unité de réception des soumissions, Accès au quai de  
chargement  
588 rue Booth Street  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E4  
Attention: **Danielle Gudbranson**

[Danielle.Gudbranson@Canada.ca](mailto:Danielle.Gudbranson@Canada.ca)

**SOLICITATION AMENDMENT #1  
MODIFICATION DE L'INVITATION  
QUESTIONS & ANSWERS  
QUESTIONS/RÉPONSES**

**Proposal To: Natural Resources Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition à: Ressources Naturelles Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments – Commentaires**

**If you are submitting a proposal using a courier service, please ensure you clearly indicate the RFP Number, Closing Date and Closing Time on the front of the courier envelope.**

**Si vous soumettez une proposition en utilisant un service de messagerie, veuillez vous assurer d'indiquer clairement le numéro de la DP, la date de clôture et l'heure de clôture à l'extérieur de l'enveloppe du service de messagerie.**

**Issuing Office – Bureau de distribution**

Finance and Procurement Management Branch  
Natural Resources Canada  
580 Booth Street, 5th Floor  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E4

Title – Sujet Executive Director for Indigenous Advisory and Monitoring Committee	
Solicitation No. – No de l'invitation <b>NRCan- 5000037078</b>	Date February 26, 2018
Client Reference No. - N° de reference du client 144635	
Requisition Reference No. - N° de la demande 5000037078	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin <b>at – à 02:00 PM EDT on – le 3 April, 2018</b>	
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à: <b>Danielle Gudbranson Danielle.gudbranson@Canada.ca</b>	Buyer ID – Id de l'acheteur A05
Telephone No. – No de telephone (343) 292-8327	Fax No. – No. de Fax
If marked "X" please see the box to the left S'il ya un "X" ici, s.v.p. voir la boîte à la gauche	
<input checked="" type="checkbox"/> Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	
Destination – of Goods, Services and Construction: Destination – des biens, services et construction:  <i>NRCan – Indigenous Partnership Office – West (IPO-W) 504 Burrard Street Vancouver, British Columbia V6Z 0B9</i>	
Security – Sécurité  There is no security requirement Il n'y a aucune exigence de sécurité	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur           Telephone No.: - No. de téléphone: Facsimile No.: - No. de télécopieur: Email : - Courriel :	
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature _____	Date _____



La modification no 001 a été émise pour inclure les documents d'appel d'offre sur la site achatsventes.gc.ca

**La modification 002 vise à répondre aux questions et à modifier la DDP comme suit :**

À la TABLE DES MATIÈRES

SUPPRIMER COMPLÈTEMENT:

**ANNEXE « C » - NOTE D'INFORMATION COMITÉ CONSULTATIF ET DE SURVEILLANCE AUTOCHTONE** ERROR!  
BOOKMARK NOT DEFINED.

**ANNEXE « D » - LES MEMBRES DU COMITÉ COMITÉ CONSULTATIF ET DE SURVEILLANCE AUTOCHTONE**  
..... ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

À la partie 2.2.1 « Il est permis de transmettre les propositions par courrier électronique »

SUPPRIMER COMPLÈTEMENT LA PHRASE:

L'adresse ci-dessus est réservée pour la présentation des soumissions. Aucune autre communication ne doit y être envoyée.

À la partie 4.1 Procédures d'évaluation, article b.

SUPPRIMER COMPLÈTEMENT

INSÉRER :

b. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada et des membres du Comité Consultatif et de Surveillance Autochtone évaluera les soumissions. Le Canada peut embaucher un consultant indépendant ou utiliser les ressources du gouvernement pour évaluer une soumission. Tous les membres de l'équipe d'évaluation ne participeront pas nécessairement à tous les aspects de l'évaluation.

À la partie 4.1 Procédures d'évaluation

INSÉRER :

#### 4.1.2 ÉVALUATION FINANCIÈRE

À moins d'indication contraire dans la DP, l'évaluation financière sera effectuée en évaluant le prix total de la soumission à l'aide des tableaux de prix remplis par les soumissionnaires. Le soumissionnaire doit fournir des tarifs journalier fermes, tout compris, pour la ressource proposée conformément à la demande de soumissions, ce qui peut inclure une période contractuelle initiale et des périodes d'option.

Seuls les taux journalier fermes des propositions techniquement



À la partie 4.2.1 c

SUPPRIMER COMPLÈTEMENT

INSERER :

- c. obtenir le nombre minimal de 90 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte 150 points.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 80/20 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Si deux soumissions recevables ou plus ont la même note combinée de mérite technique et de prix, la soumission recevable ayant obtenu la note globale la plus élevée pour tous les critères techniques cotés décrits à la pièce jointe 1 - Critères d'évaluation des soumissions sera recommandée un contrat

À la fin de la **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

INSÉRER :

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom

À la partie 7.7 Paiement, b – Limitation de dépenses

SUPPRIMER COMPLÈTEMENT

INSÉRER :

b – Limitation de dépenses

- iii. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser le montant indiqué à la première page du contrat, moins les taxes applicables. En ce qui concerne le montant indiqué à la première page du contrat, les droits de douane et les taxes applicables sont en sus.
- iv. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux résultant de modifications de conception, de modifications ou d'interprétations des travaux ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur à moins que ces modifications, modifications ou interprétations n'aient été approuvées par écrit, par le pouvoir adjudicateur avant leur incorporation dans les travaux.
- i. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux ou fournir des services qui entraîneraient un dépassement de la responsabilité totale du Canada avant d'avoir obtenu l'approbation écrite de



l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :

- lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
  - quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux, selon la première de ces conditions à se présenter.
- ii. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

Renommer ANNEXE « A » CRITERES D'EVALUATION en PIECE JOINTE 1 CRITERES D'EVALUATION

\*\*\*\*\*

**Question #1:**

En ce qui concerne le critère obligatoire no 1 (O1), le Canada peut-il préciser si le terme « gouvernement » fait référence à un gouvernement autochtone, ou à un gouvernement fédéral ou provincial ou à l'un ou l'autre?

**Réponse #1 :**

L'utilisation du terme «gouvernement» dans le critère obligatoire O1 fait référence à un gouvernement autochtone, fédéral ou provincial. Pour clarifier, l'expérience avec l'un ou l'autre de ces niveaux de gouvernement remplirait le critère O1.